



CAPD de rentrée du 17/09/19 –

14h30 – 17h00

Présents :

DSDEN : Mme Henry (DASEN), Mme Blanchard (Secrétaire Générale), Mme Tognarelli (IEN Adjoint), M. Richard (DRH), Mme GILLARD (Adjointe DRH)

+ **Administration :** 4 « gestionnaires 1^{er} degré »

6 IEN : M. Ducousset, M. Vallier, Mme Santamaria, Mme Bossenec, M. Dourthe, Mme Charrière

Organisations syndicales : FO (2), PAS (1), SE-Unsa (3), SGEN CFTD (1), SNUIPP FSU (4)

Documents distribués en séance :

- Modifications d'affectations après les mesures de carte scolaire.
- Affectations des entrants dans le département par ineat/xeat.
- Liste des refus de temps partiel.

Déclarations liminaires : FO, PAS 38, SE-Unsa, SGEN, SNUIPP,

Sujets abordés : affectations TS, évaluations CP/CE1, loi école de la confiance, effectifs, scolarisation en PS

+ intersyndicale SNUIPP/SE-Unsa (familles sans logement sur l'agglomération Grenobloise, scolarisation et conditions de vie des élèves)

Réponse DASEN aux différentes Déclarations :

*L'effectif global des élèves scolarisés en Isère est en baisse régulière depuis plusieurs années, notamment sur Grenoble... Les prévisions annoncées au ministère ont été surévaluées... La scolarisation des élèves de 3 ans n'a pas eu d'effet spectaculaire, ils étaient déjà presque tous scolarisés. Une urgence : remonter les effectifs, donc inscrire et admettre les élèves dans la base ONDE. Aujourd'hui il manque encore 1500 élèves dans la base sur le département.

*La DASEN dit que « Globalement, il n'y a pas de classes surchargées en Isère ! »

*Évaluations : « Faire passer ces évaluations est obligatoire. C'est un engagement vis-à-vis des parents et des élèves – nous devons aux familles ce regard qui ne doit pas être stigmatisant ». La DASEN fait confiance aux équipes pour que la passation ne soit pas un moment de « pression », et que les analyses des résultats permettent de faire progresser les élèves. Mme Tognarelli (IEN A) : L'objectif des évaluations est de faire améliorer les compétences des élèves.

*PIAL : La présentation a été faite en CTSD. « A ce jour, tous les contrats des AVS et AESH ont été rédigés et envoyés ».

*Prochaines instances : Une seule date fixée : le CDEN : 7 novembre 2019 (bilan de rentrée). La DSDEN attend des « consignes (ministérielles, académiques, etc..) pour caler un agenda d'autres commissions (GT notamment).

* Déclaration commune : La responsabilité de l'Education Nationale (loi) s'arrête à la scolarisation. « En Isère, nous assurons notre mission : Nous scolarisons tous les élèves qui sont sur notre territoire. » (DASEN)

ORDRE DU JOUR DE LA CAPD

- RDV de carrière

Dans le cas où le RDV de carrière du 9^{ème} échelon n'a pas pu avoir lieu pour cause d'absence, celui-ci sera reprogrammé sur la première période de l'année suivante. Le SE-Unsa déplore que lors de la mise en place du PPCR, aucun RDV de carrière de rattrapage n'ait pu être programmé au 9^{ème} échelon.

Une autre modification prévoit un préavis non plus de 1 mois avant la date mais de 15 jours.

Liste Aptitude de changement de corps Instit / PE : 4 candidats ont été validés. 1 a décliné. Il reste moins de 40 instituteurs en Isère. Même volumétrie que les années précédentes.

- **Mouvement** : Mme Blanchard (SG) :

modifications particulières sur le mouvement 2018/2019.

- Un nouveau logiciel.
- Un GT pour gérer l'organisation de service des TS. Cela n'a pas donné les résultats escomptés mais une réflexion sera menée en vue du mouvement 2020.

M. Richard (DRH) : le ministère travaille sur une application pour rendre l'affectation des TS plus simple ! Les OS seront informées dès que possible sur le sujet.

2180 personnes ont participé au mouvement
826 obligatoirement (étaient à titre provisoire, ou arrivaient d'ailleurs)

1541 ont muté (dont 50% ont été positionnés sur des vœux de rang 1 à 5)
125 personnes ont été affectées hors vœux (comme en 2018)



Démissions : 16 titulaires en activité ont démissionné l'an dernier (11 pour « régularisation » car en disponibilité depuis un certain temps).

Pour l'IDV (Indemnité de Départ Volontaire) : toute demande ayant été actée sera mise en paiement – les collègues peuvent reprendre contact avec la Haute-Savoie (gestionnaire) pour s'assurer que ce soit validé.

affectations PES issus du concours : 80 Professeurs d'Ecole Stagiaires en Isère cette année 78 sont issus de la liste principale et 2 de la liste complémentaire (2 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours). Parmi eux : 3 PES sont en renouvellement, 5 en report de stage et 8 en prolongation (absences liées à une maladie). Les PES en attente de titularisation sont complétés par un TR. Une fois titularisés ils seront maintenus sur leur classe à temps plein.

Démissions de stagiaires en 2018/2019 : 10 Licenciement : 0

Certains (plus de la moitié) sont issus du concours 2017 ou 2016= Prise de conscience que le métier ne leur convenait pas.

Ineats / exeats

M. Richard : « les PES ne participent pas au mouvement inter départemental » (règle académique) et lors de leur titularisation, le 1^{er} septembre, les échanges sont clos !

Exeat : 51 demandes accordées (toutes)

Ineat : 65 demandes – 23 accordées

Au final : seulement 10 personnes sont rentrées et 20 ont pu sortir

Révisions d'affectations :

9 effectuées sur la liste des situations SMS validée en CAPD

68 demandes de révisions d'affectation (liste communiquée ultérieurement)

19 révisions ont été effectuées (motif médico-social uniquement)

Certains n'ont pas souhaité prendre le poste révisé et sont en disponibilité.

Titulaires de Secteur : 4/5 des demandes de **réorganisation de services** des TS étaient par souhait de continuité pédagogique – **cela n'a pas été pris en compte**. La liste des TS ayant demandé une réorganisation des services n'est pas arrêtée à ce jour ; selon les situations médicales et sociales rapportées par le médecin de prévention, l'AS ou les IEN, elle peut évoluer.

Une centaine de collègues TS (sur 850) ont été finalement affectés cette année comme TR, et placés en remplacement long.

La liste complémentaire des 68 situations vues en DRH, sera envoyée aux délégués des personnels par la DSDEN, afin de pouvoir suivre les collègues ayant sollicité les organisations syndicales. Nous pourrons ainsi envoyer nos remarques/demandes.

Questions diverses :

*Affectations **ASH** : les préconisations du CHSCT ont été suivies : Seuls les IME et maître E n'ont pas été données aux T1 et T2, tout le reste de l'ASH oui.

*Si des T1 T2 T3 sont affectés en ASH : Ils cumulent les 2 formations : formation dédiée entrée dans le métier + formation ASH.

*Poste maître E libéré pour congé formation : le poste restera vide cette année.

*Poste référent disponible : appel à candidature en cours, recrutement en cours

*Affectations en spécialisé : cela se fait dans le cadre du mouvement (en Juin). Beaucoup de postes de l'ASH sont pourvus par des personnes formées ou voulant se former. Les « régulations et les compléments de service sont gérés dès que cela est possible » (y compris avant la rentrée).

***La disponibilité** pour suivre un conjoint est accordée quel que soit le contrat de travail du conjoint.

***Contractuels** : 23 en 2018/2019. Actuellement (au 17 septembre), pas de contractuels pour 2019/2020 (sauf probablement un profil spécifique « langue des signes »)

* **Retraite pour invalidité** : la carrière continue de se dérouler car la prise en compte se fait à posteriori. L'avancement sera donc annulé. Ces collègues sont accompagnés par les services et l'assistante sociale.

